

MEMENTO UTILISATION 2017 DE E-SUBVENTION

Ce document a pour vocation de vous orienter sur le contenu et les titres de vos "fiches actions" lors de votre demande de subvention via le site "service-public.fr" et aussi de vous permettre de préparer votre demande en ligne dans de bonnes conditions.

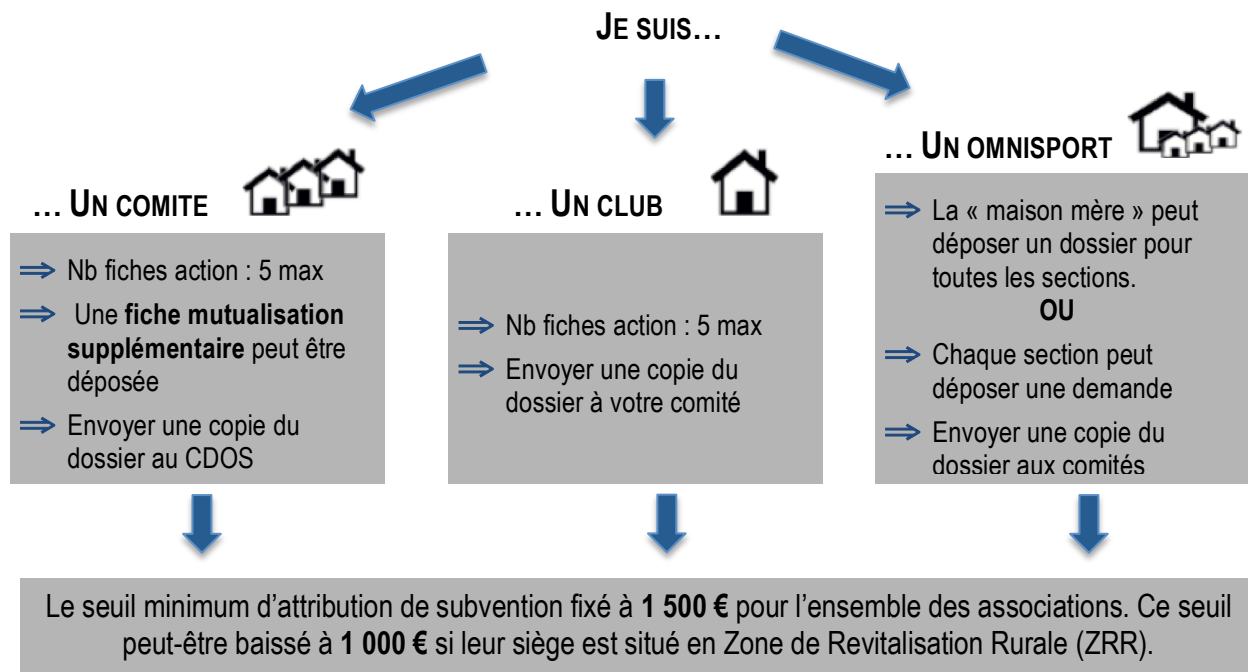
Ci-dessous, sont résumés les items éligibles au titre d'une subvention du CNDS 2017. A chaque thématique, correspond une "fiche action" potentielle, qu'il vous est possible de créer et de déposer au titre de votre demande de subvention.

RAPPEL DU DÉROULEMENT DE LA CAMPAGNE 2017

Date limite de retour des dossiers - 7 Avril 2017 -

CODE FICHE
e-subvention
1688

A partir du 2 Mars, une **1 possibilité** pour déposer une demande de subvention, **e-subvention** :
<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R19721>



Besoin d'un soutien, d'un accompagnement durant la campagne pour réaliser votre demande sur E-Subvention...

La Direction Départementale Déléguée du Bas-Rhin (ex-DDCS 67) met en place des permanences du mardi au jeudi de 10h30 à 14h et de 15h30 à 19h (porte 1 – salle informatique). Vous pouvez vous inscrire via le site de la Préfecture du Bas-Rhin à l'adresse suivante : [ici](#)

« Hotline » téléphonique : tous les matins de 9h à 12h30 au 03.88.76.76.10 ou 03.88.76.80.38



1- Avant toute chose !

Munissez-vous des informations ou documents suivants avant de débiter votre démarche en ligne :

- A réaliser **avant toute demande pour la campagne 2017** :

- ➔ Choisir une adresse mail accessible (la version de cette année fonctionne avec orange.fr et wanadoo.fr)
- ➔ Rendre possible les pop-up sur votre navigateur
- ➔ Le **compte-rendu des actions et bilan financier des actions présentées en 2016** via le [CERFA 15059*01](#)
- ➔ Un brouillon de chacune des fiches actions 2017 que vous souhaitez présenter (descriptif de l'action et budget prévisionnel). Vous pouvez utiliser comme support le [CERFA 12156*05](#) ou bien un fichier word pour ensuite faire un copier/coller dans e-sub

- **Numériser** les pièces suivantes :

(au format PDF. Les pièces seront moins volumineuses. 2 solutions : 1- sous word 2007 et + « enregistrer sous » -> choisir PDF dans le menu déroulant du « Type » ou 2- utiliser un logiciel comme [PDFCreator](#))

- ➔ Votre projet associatif
- ➔ Votre relevé d'identité bancaire (RIB),
- ➔ Le compte rendu de votre dernière assemblée générale,
- ➔ Votre dernier bilan financier et compte de résultat de l'exercice 2016,
- ➔ Le budget prévisionnel de 2017,
- ➔ Votre procuration, si vous n'êtes pas le président de l'association, afin de rédiger et signer votre demande en ligne.

- Les **informations administratives** nécessaires pour renseigner votre « fiche d'identité » associative :

- ➔ Votre numéro RNA (registre national des associations). A demander, auprès de la préfecture ou sous-préfecture du département du siège social de votre association.

ATTENTION : pour les associations d'Alsace / Moselle qui ne bénéficient pas d'un numéro RNA vous devrez indiquer le n° suivant : **W123456789**

- ➔ Votre numéro SIRET (identifiant de l'association de 14 chiffres). La démarche (disponible sur le site du service public) est accessible [ici](#)
- ➔ Lors de la demande, cocher « renouvellement » et non « première demande »

- **Au moment de la validation** de votre demande :

- ➔ Ajouter les pièces jointes puis **ne plus enregistrer**
- ➔ Une fois votre demande clôturée, vous ne pourrez plus la modifier. E-subvention vous enverra par mail votre demande de subvention CNDS au format PDF sur le CERFA 12156*03. Vous pourrez ensuite envoyer une copie à votre comité ou au CDOS.



Un accusé de réception de votre dossier vous sera transmis par mail par les services de la Direction Départementale Déléguée du Bas-Rhin.

2- Vos fiches actions

En fonction des actions que vous souhaitez présenter, merci d'utiliser les intitulés ci-dessous :

| THEMATIQUES | EXEMPLES D' ACTIONS OU BIEN PRECISIONS | INTITULE DE L' ACTION |
|---|---|---|
| SOUTENIR LA STRUCTURATION DU MOUVEMENT SPORTIF | | |
| La professionnalisation du mouvement sportif | | |
| Emploi CNDS <i>(dossier spécifique emploi + entretien avec le conseiller emploi de la DD)</i> | Projet d'emploi au sein du club/comité afin de diversifier l'offre sportive, de favoriser l'accueil des publics prioritaires, d'accentuer son action au sein des quartiers, ... et ce en recrutant un éducateur sportif qualifié, un personnel administratif en CDI minimum à mi-temps → 34 500 euros sur 4 ans dégressif pour la création d'un poste | - Emploi CNDS - création |
| Apprentissage <i>(utiliser le CERFA 10103*06 et envoyer au conseiller emploi de la DD)</i> | Projet d'emploi pour un jeune de 18 à 25 ans peu ou pas qualifié. Aide de 35% du coût de l'apprenti → Jeune 18-20 ans – Année 1 : 1 900 € → Jeune 21-25 ans – Année 1 : 2 700 € | - Emploi CNDS - apprentissage |
| Formation des bénévoles | | |
| Formation fédérale | Toutes les actions de formation spécifiques à la discipline comme : arbitrage, juges, animation encadrement, technique, ... Cette action ne peut être présentée que par les comités départementaux . La formation aux diplômes d'état ne relève pas d'un financement CNDS | - Formation : arbitres et juges sportifs - Formation : fédérale de l'encadrement |
| Formation généraliste | Ne peuvent être proposée que par les CROS et CDOS autour des thématiques de gestion, de communication, rôle des élus, ... | - Formation des dirigeants |
| REDUIRE LES INEGALITÉS D'ACCÈS À LA PRATIQUE | | |
| Favoriser une offre sportive régulière, de qualité, diversifiée, adaptée à tous les publics et équitablement répartie sur l'ensemble du territoire | | |
| Les jeunes | Ecole de sport : offre sportive hebdomadaire proposées au jeunes licenciés encadrée par une personne qualifiée Aide à la prise de cotisation comme une politique tarifaire basée sur le quotient familiale par exemple Stages sportifs « jeunes » avec une organisation sur le temps de vacances scolaires, découverte pour les non-licenciés, ... Mise en place de nouveaux créneaux pour de nouvelles disciplines (voir les projets fédéraux de développement) | - Pratique des jeunes + nom de l'action |
| Les personnes en situation de handicap | Acquisition de matériel spécifique pour la pratique handisport ou sport adapté. → Attention : seront privilégiées les associations référencées sur le Handiguide national | - Handicap : matériel sportif handicap |
| | Toute action favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein des clubs dits « valides » : mise en place de créneaux spécifiques, création d'une section, accompagnement sur un créneau accueillant des « valides », ... | - Handicap : lutte contre les discriminations |
| Les personnes socialement défavorisées | Toutes les actions de pratique loisirs permettant aux personnes qui sont éloignées d'une pratique sportive régulière d'avoir un créneau sportif favorisant le lien social et l'échange avec d'autres publics. | - Réduire les inégalités d'accès à la pratique |

| | | |
|--|---|---|
| Territoires prioritaires <i>(quartiers de la politique de la ville et zones rurales)</i> | Toutes les actions de communication et de promotion du sport au sein des quartiers prioritaires (site PdV) qui favoriseront la venue des personnes des quartiers au sein de club. | - Réduire les inégalités – sport en quartier |
| | Toutes les actions permettant aux personnes résidant en zone rurale d'avoir une activité sportive auprès de chez eux. | - Réduire les inégalités – sport en milieu rural |
| Favoriser la pratique sportive des femmes et des jeunes filles | | |
| Les femmes et les jeunes filles | Toutes les actions qui s'inscrivent dans le temps et qui favorisent une pratique sportive régulière pour les femmes au sein des quartiers de la Politique de la Ville. | - Citoyens du Sport – Pratique féminine en QPV ou ZRR |
| | Les actions mises en place au sein des clubs pour développer la pratique féminine en général et qui répondent aux plans de féminisation des fédérations | - Développement de la pratique féminine |
| FAVORISER L'APPRENTISSAGE DE LA NATATION | | |
| Programme « J'apprends à nager » | Mise en œuvre de cycles de natation gratuits pour les enfants ne sachant pas nager. Seront privilégiés les cycles proposés aux enfants de 6 à 12 ans résidant en quartier de la politique de la ville et en zone rurale. | - J'apprends à nager |
| PROMOTION DU SPORT SANTÉ | | |
| Le sport comme facteur de santé | | |
| Le sport pour les personnes souffrant de maladies chroniques | Les actions permettant d'accompagner un traitement, de faire reculer la récurrence, de proposer une activité physique modérée pour les personnes souffrant d'obésité ou de surpoids. | - Sport santé – maladie chronique |
| Perfectionnement des encadrants de l'activité Sport Santé | Le CROSA propose des formations sport santé afin d'avoir une connaissance sur les différentes pathologies et par conséquent prise en charge. | - Sport santé – formation |
| Nouvelles activités destinées aux personnes sédentaires | Toutes actions ciblant un public senior (+ de 65 ans), les jeunes de moins de 6 ans, les mineurs sous main de justice, les femmes enceintes, ... leur proposant une activité régulière pour favoriser la socialisation, prévenir la perte d'autonomie | - Sport santé – personnes sédentaires |
| « Sentez-vous Sport » | Les manifestations labellisées « Sentez-vous Sport » | - « Sentez-vous Sport » |
| Prévention du dopage | | |
| Prévention du dopage | Des actions de sensibilisation et d'information auprès des jeunes licenciés sur les dangers du dopage (durant des stages ou bien des soirées spécifiques avec parents et enfants, intervention de médecins, d'athlètes, ...) | - Prévention du dopage |

3 - Les items obligatoires à remplir sur la fiche « Action »

Lorsque vous complétez la fiche « action », remplir uniquement les champs suivants :

- ➡ Intitulé de l'action (voir ci-dessus le codage possible)
- ➡ Quels sont les objectifs de l'action ?
- ➡ A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?
- ➡ Description de l'action
- ➡ Public bénéficiaire : valide ou en situation de handicap ou atteint de pathologie ou mixte
- ➡ Zone géographique : QPV + nom du quartier ou ZRR
- ➡ Date de mise en œuvre et durée de l'action

4 - Points de vigilance sur E-subvention



Le lien de reprise est envoyé par l'adresse mail suivante :

GFMDL-ne-pas-repondre.dgme@finances.gouv.fr - **Vérifiez vos spams**

Saisir complètement le budget prévisionnel et renseigner obligatoirement un somme dans le poste 74.

Quelques trucs et astuces pour éviter d'avoir un message d'erreur sur E-Subvention :

- ➔ N'utiliser pas les accents
- ➔ Pas de numéro de téléphone international
- ➔ Utilisation de la virgule et non du point
- ➔ Equilibrer vos budgets (prévisionnel et actions)
- ➔ Le total de la subvention CNDS dans les budgets « Action » doit correspondre à la somme mentionnée dans le budget prévisionnel de l'association
- ➔ Taille maximum d'une pièce jointe 4Mo et 20Mo pour l'ensemble des pièces jointes
- ➔ Appellation des pièces jointes : max 75 caractères, pas d'accent, pas de symbole

Contacts

Référent départemental du CNDS

Noémie COUPEAU

03 88 76 80 27

noemie.coupeau@bas-rhin.gouv.fr

Secrétariat CNDS – Comités

Laura ZANONI

03 88 76 76 10

laura.zanoni@bas-rhin.gouv.fr

Secrétariat CNDS – Clubs

Emmanuel SARRAZIN

03 88 76 80 38

emmanuel.sarrazin@bas-rhin.gouv.fr